

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 21 décembre 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-12-21-01

**Date de la convocation**

14/12/2022

Convoqués : 23

Présents : 15

Représentés : 2

Absents : 6

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

**Étaient représentés :** Mesdames, Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Monsieur Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance

**OBJET :****Finances****Budget principal****DM 2**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires sur le compte 1641 emprunts de la manière suivante :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
c/ 1641 Emprunts	0.05 €	c/10222 FCTVA	0.05 €
Total	0.05 €	Total	0.05 €

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative ;
- que les crédits seront prévus au budget ;

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND